

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 08 novembre 2022

N/Réf. : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENAUULT, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNEROY.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D- 2022-039 SECURITE ET EFFICIENCE DU SYSTEME D'INFORMATION

A la demande du Président, l'établissement programme la mise en œuvre d'une démarche de renforcement de sa politique de sécurité de son système d'information dans un contexte d'accélération des actions d'intrusions malveillantes et de piratage de données numériques. Ce travail s'inscrit dans un projet plus global de recherche d'efficacité.

Le Conseil d'Administration,

Vu, le Code Général de la Fonction Publique,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, les enjeux relatifs au renforcement de la sécurité et de l'efficacité du système d'information

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **D'autoriser** le Président à engager les procédures permettant de recourir à des prestataires spécialisés
- **D'inscrire** au budget 2023 les crédits complémentaires nécessaires.

Fait et délibéré, le 8 novembre 2022
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire,

Jean-Gérard PAUMIER

Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022
Acte reçu en Préfecture le :
Acte publié électroniquement le : 22/11/2022
ACTE EXECUTOIRE

Accusé de réception en préfecture
037-283700128-20221108-D-2022-039-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022